

science pour examiner les os avec un microscope, la radiographie. Je pense qu'on en a surestimé la valeur. Je crois que parfois les affidavits de ceux qui sont réellement au courant des faits devraient être suffisants pour contrecarrer l'effet d'un rapport médical quelconque sur les os. Mais c'est une question de jugement, et nous ne pouvons pas nous éterniser là-dessus.

M. KELLY: J'ai choisi douze cas sur environ quarante ou cinquante où des affidavits ont été produits, et les fonctionnaires m'ont dit que ce n'était que d'autres affidavits, que les affidavits étaient tous pareils. (Suit une courte discussion qui n'est pas consignée au compte rendu).

L'hon. M. ROSS: Les fonctionnaires ont toujours été très justes, et ils sont responsables de leurs actes. Ils doivent avoir de bonnes raisons pour refuser des demandes.

M. KELLY: J'ai eu des demandes refusées sans que l'on m'en donne la raison.

La PRÉSIDENTE: J'ai eu plusieurs cas d'européens qui ont été refusés, et nul doute qu'on ne peut donner les raisons.

L'hon. M. WOOD: J'en ai eu de même.

La PRÉSIDENTE: Je comprends pourquoi on ne donne pas de raisons; il y a la question de sécurité.

L'hon. M. ROSS: Il doit y avoir une bonne raison lorsque les affidavits sont refusés ou mis de côté. Je crois que les fonctionnaires sont très justes et très raisonnables.

L'hon. M. WOOD: J'ai eu des cas où, franchement, je ne pouvais aboutir à quoi que ce soit.

L'hon. M. ROSS: Il devait y avoir une bonne raison.

L'hon. M. WOOD: Peut-être, mais les fonctionnaires ne la donnaient pas.

L'hon. M. TURGEON: J'ai eu plusieurs cas de demandes faites par des Chinois et des européens. Je dois dire ici que j'ai trouvé les fonctionnaires très empressés et disposés à faire tout en leur possible pour obtenir les faits avant de renvoyer une demande. Je conviens qu'on utilise trop la radiographie, en particulier pour les Chinois. Je n'ai pas besoin de dire à qui que ce soit ici le rapport étroit qui existe entre les émotions et le physique d'une personne. Nous avons trouvé depuis la première grande guerre que les ulcères proviennent en grande partie des tracas. Beaucoup de Chinois sont examinés à Hong Kong, où ils vivent généralement dans une inquiétude constante. Ils désirent venir au Canada où leurs parents se trouvent, et je crains, relativement à la preuve de l'âge, que la radiographie d'une personne ayant vécu constamment dans l'inquiétude et la crainte durant des années, ne représente cette personne comme étant plus âgée qu'elle ne l'est en réalité. Je crois que ce fait devrait être pris en considération. Je suis aussi d'avis que toute la loi concernant l'admission des Chinois et autres personnes devrait être examinée à fond. Je désire féliciter les fonctionnaires pour le travail qu'ils ont accompli dans les quelques cas que je leur ai soumis. Je crois que nous devrions considérer attentivement toute la question des immigrants chinois. Comme il a déjà été dit, on en a fait un cas à part.

L'hon. M. ROEBUCK: Je désire de nouveau attirer l'attention du Comité sur cette décision récente à l'effet qu'aucun renseignement ne peut être fourni lorsque la personne impliquée ne répond pas aux exigences des règlements canadiens. Je n'aime pas cela du tout. Vous vous présentez au bureau et on vous met tout simplement à la porte.

M. KELLY: C'est ce qui arrive constamment.

L'hon. M. ROEBUCK: Je comprends bien que c'est la règle et que les fonctionnaires ne font que suivre leurs instructions.